



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 11 mars 2019 à 20h00**

Présent(e)s :

Mme	Christine Tomassi, Présidente
Mmes	Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Karen Reymond-Dorsay et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
MM.	Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Thomas Jordi, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
M.	Guy Lavorel, Maire
Mme	Béatrice Hirsch, Adjointe
MM.	Marc Truan, Adjoint Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
Excusés :	Mme Sabine Latour et M. Jérémy Annen

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications de la Mairie.
4. Projets de délibérations :
 - 4.1. Délibération D173 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant le coût de la réalisation du vitrail du bicentenaire de la commune de Troinex et la pose d'une plaque commémorative :
 - Rapport de la commission des finances.
 - Vote de la délibération.
 - 4.2. Délibération D174 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- destiné à financer l'acquisition de la propriété de la route de Moillebin 2 à Troinex, parcelle no 10188, et autorisation d'emprunter :
 - Rapport de la commission des finances.
 - Vote de la délibération.

5. Propositions individuelles et questions.
6. Huis clos : Demandes de naturalisations.

La Présidente, Mme Christine Tomassi, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et au public. Elle excuse les absences de Mme Sabine Latour et de M. Jérémy Annen.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'étant formulée, elle passe au point 1.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

La Présidente demande si ce procès-verbal fait l'objet de remarques : tel n'étant pas le cas, il est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Décision de l'ACG

La Présidente explique que lors de sa dernière séance, le Conseil municipal a débattu de la décision de l'ACG concernant un investissement complémentaire de CHF 1'500'000.- en faveur du Grand Théâtre et qu'aucune opposition n'a été mentionnée. La Présidente a reçu une information de la part de l'Association des communes genevoises annonçant que 4 communes ont fait opposition à cette décision. Néanmoins il aurait fallu plus que 4 oppositions pour bloquer cette décision : en effet, les décisions de l'ACG peuvent être invalidées si elles sont rejetées par les Conseils municipaux d'au moins deux tiers des communes du canton ou par au moins un tiers des communes, si ces celle-ci représentent au moins la moitié de la population du canton. En l'occurrence, les communes qui ont rejeté la décision sont Avusy, Céligny, Laconnex et Soral. Les conditions n'étant pas remplies et la procédure d'opposition formellement respectée, cette décision entre en force.

Pour une vision politique globale des seniors à Genève

La Présidente fait circuler le document *Pour une vision politique globale des seniors à Genève* établi par la Plateforme des associations d'ainés de Genève et remise par la Présidente du Conseil des Anciens de Troinex, Mme Janine Berberat. Il s'agit d'un sujet qui pourrait être repris en commission (commission JSSEC par exemple).

3. Communications de la Mairie.

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Sondage sur la communication de la commune

M. Lavorel annonce que le questionnaire relatif à l'enquête que la Mairie souhaite réaliser auprès de la population, afin de connaître l'avis et les attentes des habitants, sera distribué dans une dizaine de jours à tous les habitants de Troinex de 16 ans et plus, soit un peu plus de 2000 personnes. La Mairie espère que la participation à ce sondage sera élevée et elle invite les conseillers municipaux à encourager leurs voisins et connaissances à répondre à ce questionnaire, qu'il suffira ensuite de déposer dans une boîte aux lettres ou de remettre à la mairie. Il sera également possible de participer à cette enquête par internet.

Parcs de jeux dans la commune

Suite au vote par le Conseil municipal, le 15 octobre 2018, d'un crédit de CHF 155'000.- pour le remplacement du grand toboggan de l'école par de nouveaux jeux, la Mairie a déposé une demande d'autorisation de construire. L'autorisation pour ces travaux a été délivrée au mois de février et le technicien de la commune a pris contact avec le fournisseur des jeux et l'entreprise qui réalisera les travaux afin d'organiser le chantier. Celui-ci débutera à fin juin/début juillet et dès que la Mairie aura le planning exact, elle en informera la directrice et les enseignants de l'école, ainsi que l'association de parents d'élèves.

Le parc de jeux situé près de la Chaumière va également nécessiter une réfection complète : plusieurs jeux, anciens, ont dû être démontés. La Mairie a reçu des offres pour le réaménagement de ce parc et présentera ces projets à la commission des travaux probablement dans le courant du mois d'avril.

Enfin, suite à des questions qui ont été posées, notamment par M. Calame, la Mairie confirme que le tourniquet situé dans le parc de jeux de l'école, près du nouveau terrain de basket, respecte tout à fait les normes et qu'il peut être utilisé sans danger. Après divers contacts avec le fournisseur de ces jeux, l'entreprise qui les a installés et un responsable de la sécurité des jeux, ceux-ci ont confirmé que ce tourniquet répondait bien aux normes de sécurité. La fermeture provisoire des jeux avait été décidée suite à la remarque d'une autre entreprise, qui fournit et installe également des tourniquets, mais qui sont un peu différents du jeu en question.

Projet de ligne de bus Veyrier – Troinex – Bachet-de-Pesay

M. Lavorel rappelle que la séance d'information concernant le projet de nouvelle ligne de bus se tiendra mercredi soir à 18h30 à la salle des fêtes. La Mairie espère que tous les conseillers municipaux pourront être présents et que de nombreux habitants y participeront, en particulier des jeunes puisque ce projet concerne aussi et surtout les nouvelles générations, qui utilisent moins la voiture et qui prendront certainement de plus en plus l'habitude de se déplacer en transports publics.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Nouveau responsable de l'équipe TSHM de Troinex et Veyrier

Mme B. Hirsch rappelle qu'en septembre 2017, l'équipe TSHM avait été fortement renouvelée avec une nouvelle animatrice et un nouvel animateur responsable. A la fin de l'année passée (fin décembre), le responsable des travailleurs sociaux hors-murs, M. Matthieu Forest, qui était entré en fonction quelques mois auparavant et avec lequel la collaboration était excellente, a décidé de quitter son poste pour une nouvelle activité dans le domaine social. Il a maintenu son taux d'activité à un faible pourcentage afin d'assurer la transition. La FAS'e (Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle) a donc dû chercher un ou une remplaçant/e et a choisi d'engager, en accord avec les communes de Troinex et Veyrier, M. Cherif Messaoudi, qui travaille déjà pour la FAS'e. M. Messaoudi entrera en fonction entre le 1^{er} avril (à un petit taux d'activité) et le 15 avril prochain. Il assumera le poste de responsable des travailleurs sociaux hors murs sur Troinex et Veyrier.

La Mairie a réellement regretté le départ de M. Forest, car celui-ci avait apporté une nouvelle dynamique très positive à toute l'équipe. Différentes actions autour des jeunes avaient été lancées ou étaient en projet. Tout le monde et en particulier les jeunes, ont su apprécier le professionnalisme et la personnalité de M. Forest. Le recrutement pour le remplacer s'est fait de façon à préserver au maximum l'équipe, qui a déjà connu passablement de changements. Mais l'engagement de M. Messaoudi, dont la candidature a laissé une excellente impression, permet d'être optimiste pour la suite.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Recettes fiscales 2018

Le Département des Finances a communiqué à la Mairie le montant des recettes fiscales qui figureront dans les comptes 2018. Ces résultats, encore basés sur des estimations des taxations 2018, sont favorables. Pour les personnes physiques, qui représentent la plus grande partie des recettes communales, la production estimée 2018 s'élève à environ CHF 6'150'000.-, montant auquel il faut ajouter CHF 575'000.- de correctifs des années antérieures. Ces recettes dépasseront donc d'environ CHF 1'200'000.- le montant prévu au budget. Les recettes des personnes morales sont également supérieures à ce qui a été budgété, de sorte que le résultat des comptes 2018 devrait être positif. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle, relativement aux investissements que la commune devra réaliser dans les prochaines années. Pour terminer, M. Truan rappelle que les comptes 2018 seront présentés au Conseil municipal lors de la séance du 15 avril prochain, puis seront examinés par la commission des finances.

4. Projets de délibérations :

4.1 Délibération D173 : Vote d'un crédit d'engagement complémentaire concernant le coût de la réalisation du vitrail du bicentenaire de la commune de Troinex et la pose d'une plaque commémorative

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission des finances du 11 février 2019 rédigé par Mme Latour (voir annexe). Elle ouvre ensuite la discussion.

Mme Schneider-Bidaux annonce qu'elle ne prendra pas part au vote puisqu'elle fait partie des souscripteurs.

M. Calame estime que le coût de la plaque, d'environ CHF 3'800.-, est très élevé et il dépasse le montant total de la souscription. Il se demande si le fait d'installer cette plaque à l'intérieur de la mairie, et non à proximité du vitrail, fera baisser ce coût ou au contraire l'augmentera, ce qui impliquerait que le crédit à voter ce soir serait insuffisant. M. Calame fait par ailleurs remarquer que le montant total du dépassement à voter représente un surcoût de plus de 20%, ce qui est beaucoup. Il estime qu'une plaque qui coûte plus chère que le résultat de la souscription est un peu hors propos.

M. Niederhauser répond que le coût de la plaque est basé sur un devis et que le fait de poser cette plaque, qui portera les noms des souscripteurs, à l'intérieur de la mairie devrait entrer dans le budget prévu de CHF 3'800.- au maximum. S'il est possible de ne pas dépenser l'intégralité du budget, cela sera bien sûr fait. M. Niederhauser estime qu'un montant de CHF 3'800.- pour la réalisation d'une plaque, en plexiglas ou en verre, à fixer à l'intérieur de la mairie et ainsi que d'une plaque explicative près du vitrail, n'est pas exagéré.

Concernant le dépassement du crédit dans sa globalité, M. le Maire rappelle que le lauréat du concours avait réalisé un vitrail et qu'il a été constaté par la suite qu'en raison de sa hauteur, les gens auraient pu se cogner la tête. Ainsi, il a été décidé de rehausser un peu le vitrail, ce qui explique ce coût supplémentaire. L'oeuvre a donc été modifiée suite à une demande qui a été discutée et acceptée. Le prix de l'objet lui-même n'a pas augmenté, mais sa taille a été modifiée.

Mme Bernardet fait remarquer que la plaque qui donnera des explications sur l'oeuvre aura aussi un coût et que le budget de CHF 3'800.- ne concerne donc pas seulement le prix de la plaque qui contiendra les noms des donateurs.

M. Botbol constate qu'une erreur a été faite dès le départ : le coût de la plaque aurait dû être devisé avant de lancer la souscription, ce qui aurait permis d'indiquer aux souscripteurs le montant minimum à atteindre.

La Présidente souligne que la question à régler ce soir n'est pas le principe de la souscription en soi et elle rappelle que le crédit inclut la réalisation des deux plaques.

Mme Reymond-Dorsay demande si les souscripteurs pourront voter, au moins pour la plaque explicative du vitrail, ou s'ils devront s'abstenir.

La Présidente rappelle que le Conseil municipal doit se prononcer ce soir sur le crédit complémentaire concernant le vitrail, la plaque commémorative, ainsi que la plaque comprenant les noms des souscripteurs. De ce fait, la question se pose de savoir si les souscripteurs peuvent voter ou non sur cette délibération. En effet, le règlement du Conseil municipal prévoit que lorsqu'un conseiller est personnellement concerné, il doit s'abstenir. La Présidente estime que ce règlement s'applique ce soir pour le vote du crédit complémentaire.

M. Duquesne est d'accord avec les propos énoncés précédemment, mais il fait remarquer que les règles ont changé en cours de jeu. Il estime qu'il serait dommageable que les conseillers municipaux souscripteurs soient contraints de ne pas voter, à cause de ce changement de règles, et ainsi prendre le risque de voir ce crédit complémentaire refusé dans sa globalité. M. Duquesne considère être en mesure, en tant que souscripteur, de ne pas faire passer son intérêt personnel en premier, mais bien de représenter l'intérêt de l'ensemble des souscripteurs qui ont souhaité donner leur nom pour la postérité.

La Présidente demande à M. Duquesne ce qu'il entend par « changement de règles en cours de jeu ».

M. Duquesne explique qu'il n'a pas été précisé, lors du lancement du projet du vitrail, que les souscripteurs ayant une activité politique devraient s'abstenir au moment du vote. Si tel avait été le cas, il aurait peut-être renoncé à être souscripteur à titre personnel afin de pouvoir participer au vote. M. Duquesne trouve par ailleurs qu'il est regrettable de perdre autant de temps sur cette question, alors que la nature même de ce vitrail et de la souscription ne représentent pas un enjeu financier important.

M. Calame constate que la règle du jeu entre la commission et le Conseil municipal n'a pas changé puisque l'objet qui est soumis au vote n'a pas été modifié. Il s'agit du même budget, du même projet. M. Calame estime que les personnes qui se sont abstenues la première fois devraient s'abstenir ce soir également, même s'il n'est pas certain que la situation entre dans le cadre de l'article 23 de la loi sur l'administration des communes.

La Présidente indique que l'article 43 du règlement sur le Conseil municipal rend l'abstention obligatoire lorsque les conseillers municipaux ont un intérêt personnel direct avec l'objet soumis à la délibération.

M. Duquesne comprend la remarque de M. Calame, mais rappelle que, lors de la commission, cette question de l'abstention des commissaires en cas d'intérêt personnel dans l'objet de la discussion et de la votation n'avait pas fait l'unanimité.

M. Truan pense qu'il faut essayer de sortir de cette impasse, car la situation devient absurde. Une proposition pourrait être de faire d'abord voter ceux qui s'opposent à ce crédit et ensuite les autres conseillers. Le vote serait formulé de manière à connaître le nombre des personnes qui y sont opposées.

M. Calame est opposé à cette proposition qu'il qualifie de manipulation, car cela revient à attendre le résultat et en fonction de celui-ci, décider si les souscripteurs doivent s'abstenir ou non. La Présidente partage cet avis.

M. Rüttimann fait remarquer que lors de la commission des finances, le résultat du vote a été de 4 OUI et 5 abstentions. Personne ne s'est prononcé contre ce crédit. De ce fait, si les représentants des partis ont joué leur rôle, il n'y a pas de raison que le résultat soit différent ce soir.

La Présidente estime que l'article 43 du règlement s'applique et elle invite les conseillers souscripteurs, en leur âme et conscience, à respecter ce principe du conflit d'intérêt et à ne pas voter.

M. le Maire encourage les conseillers municipaux qui peuvent voter à approuver ce crédit afin qu'après ces longues discussions, le Conseil puisse passer à d'autres sujets.

M. Calame fait remarquer qu'il s'agit d'un cas d'école et qu'il est important que le Conseil municipal respecte les règles qui lui sont imparties par les règlements et les lois auxquels il est soumis. Il relève par ailleurs qu'il faudra probablement aborder cette question de conflit d'intérêts dans d'autres commissions, à propos d'autres dossiers. M. Calame partage cependant l'opinion de M. le Maire sur le fait qu'au vu du montant en jeu, il n'y a pas de raisons de poursuivre la discussion pendant encore des heures.

Se référant aux propos de M. Calame, M. Duquesne rappelle qu'une commission des règlements est agendée dans quelques jours et qu'elle pourra aborder ce sujet.

La Présidente relève qu'en l'état, le Conseil municipal a un règlement et que ce dernier est basé sur la loi sur l'administration des communes. Mme Tomassi propose donc que le règlement soit appliqué ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de CHF 75'000.- voté par le Conseil municipal le 12 décembre 2016, destiné à financer la réalisation d'un vitrail commémoratif à l'occasion du bicentenaire de la commune de Troinex,

vu le coût final de cette réalisation et le coût estimatif de la plaque commémorative à poser, qui s'élèveront à un peu plus de CHF 90'000.-,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 février 2019,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. D'ouvrir un crédit complémentaire de CHF 16'000.- destiné à couvrir ces coûts supplémentaires.*
- 2. D'amortir ce crédit complémentaire selon les modalités d'amortissement fixé dans la délibération du 12 décembre 2016.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D173 est approuvée par 7 OUI, 0 NON et 6 abstentions.**

4.2 Délibération D174 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- destiné à financer l'acquisition de la propriété de la route de Moillebin 2 à Troinex, parcelle no 10188, et autorisation d'emprunter :

La Présidente passe la parole à Mme Schneider-Bidaux pour la lecture du rapport de la commission des finances du 11 février 2019 (voir annexe). Elle ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante :

vu le projet d'acte d'une étude de notaires à Carouge pour l'achat de la parcelle 10188 d'une dimension de 1339 m2 et comportant le bâtiment d'habitation numéro 166 pour un prix d'acquisition de CHF 2'600'000.-,

vu le montant des frais d'actes et autres droits et honoraires estimés par une étude de notaires à Carouge à un peu moins de CHF 100'000.-,

vu le rapport de la commission des finances du 11 février 2019,

conformément aux articles 30 et 50 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

1. *D'autoriser le Maire à acquérir la propriété sise à la route de Moillebin 2 à Troinex, parcelle 10188, d'une surface de 1339 m2 et du bâtiment d'habitation numéro 166 selon le projet d'acte notarié établi par une étude de notaires à Carouge.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 2'700'000.- destiné à financer cet achat. Ce crédit se compose :*
 - a) *Du prix d'acquisition de la parcelle numéro 10188, d'une surface de 1339 m2 et comportant le bâtiment d'habitation numéro 166, pour un montant de CHF 2'600'000.-*
 - b) *Des frais d'actes et autres droits et honoraires estimés à CHF 100'000.-*
3. *De financer une partie de la dépense totale de CHF 2'700'000.- par le moyen de l'emprunt en autorisant le Maire à contracter aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix un emprunt d'un montant maximum de CHF 2'000'000.-*
4. *De financer le solde de cette dépense au moyen des disponibilités de la commune.*
5. *De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune de Troinex, dans le patrimoine financier.*
6. *De demander l'exonération des droits d'enregistrements et d'émoluments du registre foncier vu le but d'utilité publique de cette transaction.*
7. *De voter ultérieurement le transfert de la parcelle au patrimoine administratif.*
8. *De charger le Maire et un adjoint de procéder à la signature de l'acte notarié.*

La Présidente procède au vote : **la délibération D174 est approuvée** par 14 OUI, 0 NON et 1 abstention.

M. Duquesne explique qu'il s'est abstenu, car il pourrait potentiellement être amené à utiliser cet endroit en fonction de l'affectation de celui-ci. Il souhaite donc ne pas se retrouver en situation de conflits d'intérêts.

5. Propositions individuelles et questions.

Caillassage de bus TPG à Troinex

Mme V. Hirsch se demande si les TPG avertissent la Mairie en cas de problèmes ou d'incidents en lien avec un bus. Elle a en effet entendu dire qu'un bus de la ligne 45 a été la cible de jets de pierres deux

soirs de suite à la route de Troinex, près de l'arrêt Pont-de-Drize. M. le Maire répond que la Mairie n'a, à ce jour, pas reçu d'informations des TPG concernant ces incidents.

Revêtement du sentier des Eclaireurs

M. Calame demande s'il est prévu de refaire le revêtement du sentier des Eclaireurs entre le chemin de Saussac et le chemin de Drize. Si tel n'est pas le cas, il serait utile de le prévoir, car ce chemin est vraiment en mauvais état et quasiment impraticable les jours de pluie, compte tenu des flaques d'eau et de boue qui s'accumulent probablement en raison des différents chantiers.

M. le Maire répond que des travaux sont prévus dans le courant du printemps.

Chemin le long de la Drize

Mme Schneider-Bidaux s'est promenée sur le chemin qui longe la Drize et a constaté que celui-ci est dans un état lamentable. Elle demande si la commune a prévu de boucher les énormes trous qui se sont formés et qui rendent le chemin impraticable par temps de pluie.

M. Lavorel répond que la remise en état de ce chemin va être étudiée, mais il rappelle que la Mairie souhaiterait que les gens évitent d'utiliser leur voiture sur ce chemin, pour se rendre au parc de la Drize par exemple.

Théâtroinex

M. Odier indique que le théâtre se produit habituellement à des dates proches de Pâques. Cette année, cela ne sera pas possible, car le comédien principal a quitté la Suisse du jour au lendemain, deux mois avant la représentation. Le théâtre a essayé de tout mettre en œuvre afin de trouver un remplaçant, malheureusement cela n'a pas été possible et il a donc été décidé que la pièce prévue serait jouée l'année prochaine.

Invitation de l'association Genève Futur Hockey

Mme Bernardet évoque l'invitation de l'association Futur Hockey adressée à tous les conseillers municipaux. Elle a elle-même participé à l'événement il y a une année ou deux et a eu beaucoup de plaisir. Les élus de toutes les communes peuvent s'inscrire et participer soit sur la glace aux côtés de joueurs du Genève-Servette, soit en tant que membres du public. Une fondue est ensuite offerte à tous les convives. Cette soirée, très sympathique, aura lieu le 5 avril et Mme Bernardet invite tous les conseillers à s'y rendre.

Séance intercommunale à Plan-les-Ouates

M. Duquesne évoque l'invitation transmise par M. Annen à tous les conseillers municipaux pour participer à une séance regroupant les communes de Genève Sud et de la Champagne ; il s'agit de séances organisées depuis quelques années afin d'évoquer surtout les questions de mobilité qui concernent toute la région. M. Duquesne se fait le porte-parole de M. Annen et invite les conseillers à aller débattre avec les élus d'autres communes, quel que soit le parti, sur des sujets de mobilité et de transports. La prochaine séance aura lieu à Plan-les-Ouates ce mercredi 13 mars à 20h.

6. Huis clos : Demandes de naturalisations.

Deux demandes de naturalisations sont soumises au Conseil municipal, qui les préavise favorablement.

La séance est levée à 20h55.

La Présidente :

Mme Christine Tomassi

Le secrétaire :

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Rapport de la Commission des finances et de la sécurité du 11 février 2019

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de sa séance du 11 février 2019, la Commission des finances a notamment étudié les deux dossiers suivants, qui avaient déjà fait l'objet de discussion lors de précédentes séances :

1. **Projet d'acquisition de la propriété de la route de Moillebin 2**

Cette propriété, composée d'un terrain de 1'339 m² et d'une maison d'habitation de 147 m² au sol, est située entre l'école et la salle des fêtes, dans un secteur qui devrait connaître certains développements à moyen terme, comme par exemple l'agrandissement de l'école.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que la commune a déjà acheté, en 2016, la propriété Reusse située à côté de l'école et, en 2017, la ferme Duvernay. En devenant propriétaire de cette troisième parcelle, la commune maîtriserait tout le secteur situé entre l'école et la salle des fêtes, ce qui lui permettrait d'envisager la construction de différents équipements publics au centre du village, comme le prévoit l'étude du même nom approuvée récemment par la commission d'urbanisme.

Les membres de la commission des finances ont donc rapidement été convaincus de l'utilité d'acquérir cette propriété, mais ont débattu plus longuement de son coût (le prix fixé par le propriétaire s'élève à CHF 2'600'000.-) et de l'utilisation future de l'habitation, qui ne répond pas à un véritable besoin de la commune.

Les pistes proposées par la Mairie (location de la maison à des jeunes, sous forme de colocation) ou par des membres de la commission (revente, à court ou moyen terme, de la maison uniquement) ont confirmé que cet investissement assez important pourrait se faire à des conditions financières tout à fait supportables pour la commune et qu'un certain retour sur investissement serait possible.

Les commissaires, unanimes, ont surtout rejoint l'avis de la Mairie concernant l'opportunité que représente cette acquisition pour le développement futur du centre du village.

En ce qui concerne le financement, la Mairie a proposé de contracter un emprunt d'un montant maximum de 2 millions, le solde étant financé par les liquidités de la commune.

Après discussion, la commission a approuvé à l'unanimité l'achat de cette propriété pour le prix de CHF 2'600'000.-, auquel il faudra ajouter les frais et honoraires estimés à environ CHF 100'000.-, et invite le Conseil municipal à en faire de même.

2. **Vitrail du bicentenaire**

En 2016, le Conseil municipal avait voté un crédit de CHF 75'000.- destiné à financer un projet de vitrail commémoratif à réaliser à l'occasion du bicentenaire de la commune.

Ce vitrail, inauguré par toute la commune le 20 mai 2017, aura coûté finalement un peu plus cher en raison, comme l'a expliqué la Mairie, de travaux supplémentaires afin de surélever l'œuvre pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs, suite à la proposition du groupe PLR de permettre aux Troinésiens d'associer leur nom à cette œuvre et de participer à son financement par le moyen d'une souscription, 37 personnes ou familles ont fait un don pour un montant total de CHF 3'450.-.

Deux sujets ont donc été soumis à la commission : le dépassement du crédit de CHF 16'000.- (montant auquel sera déduit les recettes de la souscription), qui doit faire l'objet d'un vote du Conseil municipal, ainsi que l'installation d'une plaque destinée à présenter le vitrail et à remercier les souscripteurs, avec la mention de leurs noms.

Suite aux explications données par la Mairie, la commission des finances a approuvé par 7 OUI et 2 abstentions le dépassement de crédit et elle vous propose de voter le crédit complémentaire qui vous est soumis ce soir.

La question de la plaque commémorative a fait l'objet de longues discussions, en particulier sur les points suivants :

- L'emplacement et l'esthétique du projet proposé ne faisait pas l'unanimité, certains commissaires estimant que la plaque prévue doit être plus discrète et placée ailleurs.
- La partie de la plaque portant le nom des souscripteurs ne faisait pas non plus l'unanimité, plusieurs commissaires estimant que cette information ne doit pas se trouver à proximité de la présentation du vitrail et rappelant qu'en mai 2017, la commission avait prévu de placer cette plaque à l'intérieur de la mairie.
- Enfin, le texte proposé pour la présentation du vitrail et des donateurs a également été discuté et c'est finalement le texte proposé par la Mairie, que vous trouvez en annexe de ce rapport, qui a été retenu.

Au terme de ces discussions, la commission a décidé, par 4 OUI et 5 abstentions (dont 4 abstentions obligatoires, celles des souscripteurs) que la plaque comportant la liste des donateurs serait placée à l'intérieur de la mairie.

Troinex, le 3 mars 2019

Sabine Latour

VITRAIL DU BICENTENAIRE**1817-2017**

Le vitrail du bicentenaire de la Commune de Troinex a été inauguré le 20 mai 2017 en présence du Président du Conseil d'Etat François Longchamp et du Maire Guy Lavorel.

Ce vitrail est l'œuvre conjointe de Françoise Bolli, artiste et verrier, et de Sébastien Kummer, architecte d'intérieur.

L'œuvre a été offerte à la postérité par la Commune de Troinex.

Les familles et personnes ci-dessous ont financé la présente plaque afin de voir leurs noms associés à ce geste.